

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 25 avril 2012 PROJET

L'an deux mil douze, le 25 avril à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 17 avril 2012 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. ERIC LATHUILLE, JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, MMES NATHALIE CHAIX, NATHALIE ANDREOLETTI, LILIANE ROUSSELET, M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MME ANNIE GOTTE qui a donné procuration à M. ALAIN IMARD, M. VINCENT DANCOURT qui a donné procuration à MME NATHALIE CHAIX.

**ETAIENT ABSENTS :** MMES ELODIE ALLEMAND, MARIONS BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, MONIQUE MARIE –JOETS.

### **A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme BOUCHET, Maire-Adjoint, par 19 voix pour, 3 abstentions dont 1 pouvoir est élue secrétaire de séance.

### **B) OPERATIONS PRELIMINAIRES :**

#### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2012**

Aucune remarque écrite ou verbale n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé par 19 voix pour, 3 abstentions dont 1 pouvoir.

### **C) DECISIONS :**

#### **1 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'un recours en justice en raison des nombreux dysfonctionnements concernant le chauffage et la climatisation régulièrement constatés à l'Espace Culturel Paul ORSSAUD par les utilisateurs depuis son ouverture au public en 2008, il précise qu'un référé expertise doit être sollicité.

Mme Liliane ROUSSELET demande qui était chargé de surveiller les travaux.

M. le Maire répond que l'architecte, maître d'œuvre, était totalement responsable de la conformité des travaux et du bon fonctionnement de l'ensemble.

Mme Liliane ROUSSELET demande si le chauffage du bâtiment est du type de celui installé à l'AGORA, M. BERNARD précise qu'il s'agit effectivement du même mode de chauffage par pompe à chaleur.

Il s'agit donc de voter pour donner au Maire l'autorisation d'ester en justice et de désigner l'avocat qui sera chargé d'engager la procédure auprès de la juridiction compétente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 22 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la Commune afin de solliciter auprès de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Dijon, la désignation d'un expert, dans le cadre de ce contentieux ;
- MANDATE Maître Jean-Philippe SCHMITT, Avocat associé de la SCP AUDARD & SCHMITT, Résidence « Astoria » - 11 boulevard Voltaire à DIJON, afin :
  - d'engager le référé-expertise ,
  - de défendre les intérêts de la Commune de GENLIS devant les juridictions concernées tant en première instance qu'en appel
  - de prendre toutes dispositions nécessaires à cet effet,
- PRECISE que la Commune de GENLIS avancera les frais d'expertise qui seront chiffrés par le Tribunal de Grande Instance

## **2 – CREATION DE POSTES SAISONNIERS**

M. Alain MARTET présente les modifications dans le planning d'ouverture au public et aux scolaires du primaire et du secondaire de la piscine pour la saison 2012 ce qui oblige à une augmentation du nombre de personnes employées.

Le nouveau plan proposé permet de faire travailler 5 étudiants pendant la saison et 3 surveillants de baignade pendant l'été.

Mme Nathalie CHAIX demande si la réfection du carrelage qui avait été prévue est effectuée.

M. le Maire répond que les travaux sont en cours et que la piscine sera opérationnelle cette année.

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ANNULE la création des postes pour la piscine municipale tels que mentionnés dans la délibération n° 2012-09 du 22/02/2012 ci-dessous :

	Période	Grade	Nbre d'heures hebdo
Caissiers / Régisseur	Période estivale	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
	Période estivale	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
Surveillant de Baignade	Période estivale	Educateur d'activité physique et sportive	35 h

- DECIDE la création les postes suivants :

	Du	Au	Grade	Nbre d'heures hebdo
Caissiers / régisseur	14/05/2012	04/07/2012	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	25h00
	03/07/2012	04/08/2012	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	21h00
	03/07/2012	04/08/2012	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	22h30
	03/08/2012	04/09/2012	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	21h00
	03/08/2012	04/09/2012	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	22h30
Surveillant de baignade	14/05/2012	06/07/2012	Educateur d'activité physique et sportive	16h30
	14/05/2012	06/07/2012	Educateur d'activité physique et sportive	17h30
	02/07/2012	04/09/2012	Educateur d'activité physique et sportive	35h00

### **3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

M. Alain MARTET rappelle que suite à l'engagement pris par M. le Maire, les salariés faisant l'effort de suivre une préparation afin de réussir aux examens professionnels bénéficient d'un avancement dans le cadre de l'accès à la 1<sup>ère</sup> classe de leur grade

Un agent de service des écoles ayant réussi aux épreuves de l'examen professionnel organisé afin d'accéder au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe et conformément à la délibération 2012-08 du 22/02/2012 portant détermination du taux de promotion pour les avancements de grade des agents municipaux pour l'année 2012, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/05/2012
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter de la même date.

### **4 – DELEGATION AU MAIRE**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation au Maire et aux délibérations des 2 avril et 24 juin 2008, le rapport d'examen d'offres est communiqué aux Conseillers Municipaux concernant le MAPA :

- n°11-17 - maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement d'un réseau d'eau potable impacté par la LGV RHIN-RHONE (1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle). Le coût est intégralement remboursé par RFF qui versera un acompte 50 % dès la notification du marché au bureau d'étude IRH à DOLE retenu pour cette opération
- n° 12-01 - travaux de modification du captage d'eau brute pour les dispositifs de pompe à chaleur de la salle AGORA et d'arrosage des stades du NICOLOT décomposé en 2 lots (1 – CANALISATIONS, attribué à la SD3ATP à OUGES (21) 2 – ELECTROPOMPAGE ). Captage d'eau pour l'alimentation de l'AGORA et l'arrosage du terrain de foot attribué à la LYONNAISE DES EAUX à DIJON (21)
- n°12-02 - travaux du programme de voirie 2012 – Fractionnement en 4 tranches – 1 ferme et 3 conditionnelles. Pour ces travaux, la commune ne fera pas appel à un bureau d'étude. L'ingénieur de la commune effectue l'étude, ce qui diminue le coût de l'opération. La SNEL à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21) retenue pour ce marché pourra effectuer les 4 tranches de travaux cette année.
- n°12-03 - désherbage de surface des espaces publics, la société retenue est l'entreprise DARGENT à FRASNE-LE-CHATEAU (70)
- n° 12-06 - vérification des installations électriques des bâtiments communaux. La société APAVE à DIJON est retenue.

### **C) QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1 – REMERCIEMENTS :**

- La présidente de l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de DIJON remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée par la commune.
- L'USEP remercie pour le prêt de l'AGORA le 17 avril (participation de 600 enfants qui ont dansé).
- L'Harmonie LA GENLISIENNE remercie pour la subvention municipale.
- Le Principal du Collège remercie pour la mise à disposition de l'ODEON pour la projection du film FOREST GUMP et pour le spectacle théâtral de fin d'année.

## 2 – QUESTIONS DIVERSES :

M. Jean MATHE, Maire-Adjoint communique les informations suivantes :

### A) LA SITUATION DE L'EMPLOI :

Les résultats officiels ne sont plus fournis par Commune mais par bassin d'emploi au niveau départemental

Fin février on constate une augmentation du chômage de :

- 4,7 % pour les hommes,
- 6 % pour les femmes,
- 15 % pour les + de 50 ans.

Il est à souligner l'incohérence qui apparaît entre l'obligation de travailler plus longtemps et l'augmentation des licenciements de salariés de plus de 50 ans.

Augmentation du nombre de demandeurs d'emplois de plus d'un an : 5,7 %.

Augmentation des demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA : 12 %.

Parallèlement, les offres d'emploi ont diminué de 13,8 %.

### B) RISQUES D'INONDATIONS :

La Direction Départementale des Territoires organisera une réunion à Genlis le 4 mai pour présenter la carte des aléas pour les communes situées dans le bassin de l'OUICHE.

### C) GENS DU VOYAGE :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion en Préfecture a été organisée afin d'évoquer les grands passages de groupes de Gens du Voyage.

Les critères des aires susceptibles d'accueillir ces groupes sont les suivants :

- pour 100 caravanes, le terrain doit être d'au moins 4 ha avec eau et électricité.

Il s'agit principalement de groupes de l'association "Vie et Lumière".

### D) ECHANGEUR AUTOROUTIER :

Une réunion rassemblant toutes les parties concernées s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de faire progresser l'étude de la sortie de l'A39 à GENLIS. Il a été décidé, comme la procédure le veut, de rédiger un courrier au Ministre des Transports qui doit demander à la société APRR de faire une étude.

M. Jean MATHE précise qu'il y a de plus en plus d'arguments pour aménager une sortie : l'augmentation du nombre des véhicules empruntant la RD905 et l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui préconise afin que les entreprises s'implantent, qu'il y ait des axes autoroutiers afin de ne pas considérer les territoires comme des dortoirs.

M. le Maire précise que pour ce qui concerne le volet sécurité, il y aurait une incohérence si cette sortie autoroutière n'était pas construite, car le Président du Conseil Général lors de l'inauguration de l'axe reliant DIJON à IS SUR TILLE a affirmé que 1.800 véhicules par jour représentaient un danger or le passage à Genlis est de 22.000 véhicules par jour.

### E) ZONE ARTISANALE :

Le lancement des études de faisabilité de la Zone d'activités économiques intercommunales à Huchey est proche. L'étude de faisabilité pourrait démarrer en juin.

### F) DIVERS :

M. le Maire souligne une incohérence dans le fait que les collectivités locales sont décriées parce qu'elles emploient de plus en plus de personnel mais cette augmentation est principalement due au fait de l'Etat qui transfère les charges de personnel sur les Collectivités Locales.

De plus, parallèlement, les Communes ont été destinataires d'un courrier de la Préfecture qui incite fortement à embaucher du personnel sous contrat.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE

MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 19h18

Fait à Genlis le 10 mai 2012

Le Maire, Conseiller Général

Noel BERNARD